

Solvac SA : dividende total 2022 en augmentation de 2,6%

Bruxelles, le 15 décembre 2022 après 17h40

Le Conseil d'Administration de Solvac S.A. a décidé de mettre en paiement un second acompte de dividende. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 9 mai 2023, cet acompte vaudra solde pour l'exercice 2022.

Ce second acompte sera mis en paiement le 30 décembre 2022 et s'élève à 2,32 € brut par action, soit 1,62 € net par action (après déduction du précompte mobilier de 30%). En bourse, les actions se traiteront "dividende détaché" à partir du 20 décembre 2022.

Compte tenu du premier acompte annoncé en juillet, le dividende total 2022 s'établit à 5,58 € brut par action et est en augmentation de 2,6% par rapport à 2021. Une telle distribution entrainera une sortie de trésorerie en 2022 de 119,3 millions €.

Dividende brut en €/action	2022	2021
1 ^{er} acompte	3,26	3,26
2 ^{ème} acompte	2,32	2,18
TOTAL	5,58	5,44

Le dividende de Solvac S.A. reflète l'augmentation arrondie du dividende de Solvac S.A. (3,85 € brut par action) par rapport à 2021 (3,75 € brut par action).

Pour les actionnaires non-résidents, la Belgique a conclu avec un certain nombre de pays étrangers des conventions fiscales internationales qui limitent en général à 15 % voire à 10 % la charge de ce précompte (<https://www.solvac.be/actualites/communications-de-dividende/>). Le premier volet du formulaire 276 Div. AUT, dûment rempli, signé et visé par les autorités fiscales compétentes doit parvenir à Solvac au plus tard le 9 janvier 2023.

Calendrier des dividendes 2023

- Le 24 août 2023 : mise en paiement du premier acompte de dividende de l'exercice social 2023
- Le 29 décembre 2023 : mise en paiement du second acompte de dividende de l'exercice social 2023

Solvac est une société anonyme de droit belge fondée en 1983 et cotée en bourse sur Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003545531 (**SOLV**). Ses actifs consistent exclusivement en une participation de plus de 30 % dans le capital de Solvay SA. Ses titres sont exclusivement nominatifs. Ils peuvent être détenus librement par des personnes physiques ou, moyennant agrément du Conseil d'Administration, par des personnes morales ou assimilées aux conditions reprises dans sa politique d'agrément. Au 1^{er} décembre 2022, sa capitalisation boursière s'élevait à 2,2 milliards €.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter :

SOLVAC S.A.

Rue des Champs Elysées, 43

B-1050 Bruxelles

Tél. : +32/2/639 66 30

Mail : investor.relations@solvac.be